

## Discours Maryse

Monsieur le Garde des Sceaux,

Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les élus,

Madame la Présidente de France Victimes 34,

Mesdames et messieurs des corps constitués et des associations,

Mesdames et Messieurs,

Comme chaque année, le mouvement associatif de l'aide aux victimes est réuni, et c'est avec un très grand honneur que nous vous accueillons au cours de nos travaux consacrés à la problématique redoutable des victimes de l'emprise en France.

Comme vous le savez, il m'appartient traditionnellement de vous dresser un portrait fidèle de notre vision de l'aide aux victimes en France.

Il s'agit de tracer les lignes directrices de ce que nous considérons comme essentiel pour parvenir à un accompagnement des victimes le plus adapté, et vous donner nos clefs d'action et de réflexion pour forger un réseau de l'aide aux victimes efficient sur le territoire métropolitain et ultra-marin.

J'ai décidé de vous délivrer un message court tant nous considérons que l'importance de nos propositions méritent que vous puissiez y répondre avec précision et intérêt, avec ambition conjointe et confiance partagée.

En effet, je souhaite porter, ici, à Montpellier, plus que jamais, une vision égalitaire et universaliste de l'aide aux victimes car toutes les personnes touchées par une infraction pénale sont, à nos yeux, égales en dignité et en respect.

Nous avons une vision universaliste de notre mission et il est de plus en criant que la segmentation des droits attachés à des victimes est inopérante tant pour l'opinion publique que les justiciables eux-mêmes.

Notre bilan, au titre de l'an passé est particulièrement satisfaisant, près de 360 000 victimes accompagnées, un numéro 116006 qui est contacté à niveau jamais atteint, une proactivité et une réactivité à toute épreuve, un déploiement de l'innovation unique en Europe pour ne citer que ces exemples.

Si la France reste un modèle dans son approche par les droits, il faut préserver ce modèle et notre défi conjoint est que chaque victime puisse les activer.

Dans le même temps, force est de remarquer que nous sommes confrontés à une demande des justiciables de plus en plus légitime, celle de l'accès à leurs droits, rapidement et également, d'un accompagnement social durable et sérieux, d'une restauration de leur intégrité physique et psychologique.

D'ailleurs, à ce titre, l'actualité est émaillée par différentes séquences qui ont mis en lumière l'impérieuse nécessité de soutenir un projet ambitieux et global pour l'aide aux victimes :

- Affaire Pierre PALMADE et homicide involontaire lié à un accident routier,
- Affaire EYA et enlèvement d'une mineure à l'étranger,
- Affaires LUCAS et LYNSAY et suicide d'un mineur lié au harcèlement,
- Affaire d'Annecy avec 6 victimes agressées dont 4 enfants.

Ces situations nous montrent le très large spectre d'interventions des associations et de la Fédération, qui se trouvent mobilisées pour chaque événement traumatique, à chaque demande des parquets et plus largement des juridictions.

Nous sommes le seul mouvement spécialisé dans l'accompagnement des victimes quelque soit l'infraction, quel que soient les victimes, quel que soit le traumatisme et ce constat n'a pas été une construction aléatoire bien au contraire.

Il a été rendu possible par un engagement des premières associations et de leurs fondateurs, il a été pensé par toutes celles et tous ceux qui, au fil du temps, ont proposé, expérimenté et mis en œuvre des dispositifs, des idées, il a été solidifié par l'ensemble des professionnels et bénévoles qui agissent quotidiennement en faveur et aux côtés des victimes.

Or, le mouvement de l'aide aux victimes que nous représentons ne peut se satisfaire de ces seules constatations et je veux faire partager une ambition pour mieux protéger les victimes, les reconnaître et assurer une prise en charge à la hauteur de celle que l'ensemble des victimes est en droit d'attendre de Notre République.

Il faut repenser les bureaux d'aide aux victimes et la place des associations dans notre paysage juridique et sociétal afin de sanctuariser les interventions.

A côté de nos missions traditionnelles développées et étayées au fil du temps, de nos compétences pluridisciplinaires obligatoires, les bureaux d'aide aux victimes devraient recevoir l'ensemble du champ d'actions des comités locaux d'aide aux victimes pour trois raisons :

- Premièrement, cela permettrait immédiatement de pouvoir dépasser l'ensemble des interrogations des pouvoirs publics sur la notion même de victimes, en particulier celles résultant d'évènements climatiques.

Il n'est pas normal que les CLAV ne soient pas systématiquement activés et les bureaux d'aide aux victimes mobilisés concernant certains évènements.

J'en veux pour preuve, l'an passé, à l'occasion des incendies criminelles dans le sud-ouest où nous avons pu observer le nombre important des personnes touchées restées sans aide de la part du mouvement associatif faute de mobilisation.

De même, le refus de financement de l'association France Victimes 62 lors des récentes inondations, malgré une mobilisation du Préfet en urgence.

Il faut ajouter de la rationalité et de l'efficacité, de la coordination et de la fluidité, à l'occasion de ces évènements pour protéger les droits des victimes.

La communication en serait plus facile, la reconnaissance plus évidente et les solutions pour nos concitoyens plus évidentes.

- Deuxièmement, il faut promouvoir immédiatement une porte d'entrée unique pour les victimes dès la commission de l'infraction.

Cela simplifierait le parcours des victimes, en possédant au départ un seul et unique interlocuteur.

Ainsi, il est évident que l'ensemble des dispositifs judiciaires à l'instar des téléphones Graves Danger et des bracelets anti-rapprochement doivent être confiés à une seule fédération ce qui auraient l'avantage de répondre aux standards les plus élémentaires de la justice : neutralité, objectivité, rationalité et équité de traitement.

Cela permettrait aussi l'extension des EVVI à d'autres catégories d'infractions autres que les seules violences faites au sein du couple et je pense bien sûr aux situations de viol ou bien encore de harcèlement, comme l'impose d'ailleurs le droit de l'Union européenne auquel il conviendrait de se mettre au diapason.

Cela induirait inéluctablement une responsabilité nouvelle pour notre secteur mais nous sommes conscients qu'après 40 années de partenariat, il nous faut franchir ce nouveau cap.

- Troisièmement, porter une ambition de l'aide aux victimes en s'appuyant sur les différentes opportunités voulues par l'Union Européenne.

Je suis très heureuse de constater le rôle de la délégation permanente de votre ministère et le soutien français apporté à différents projets d'envergure publiés par la commission européenne.

Ces projets n'ont d'autres buts que d'évaluer l'efficacité des politiques pénales européennes dans chaque pays et nous sommes investis dans ces groupes de travail au plus haut point pour déployer nos idées avec force et voix singulière.

Tout d'abord en assurant la Vice-Présidence de Victim Support Europe qui nous place comme l'une des nations phares au sein de l'Union et du mouvement associatif ou fédératif de l'aide aux victimes.

Ensuite en participant localement ou nationalement aux projets développés par la Commission Européenne :

C'est ainsi que nous sommes mobilisés

- Sur la question de l'évaluation de l'impact des chiens d'assistance judiciaire
- Sur la question d'accompagner les femmes victimes de violences au sein de leur couple vers une association généraliste et son orientation ultérieure, et donc seulement en seconde intention sur d'autres plus spécialisées,
- Sur la construction du centre européen d'expertise pour les victimes de terrorisme avec en tête de pont la Fédération pour ne citer que ces trois projets.

L'enjeu est important car il nous appartient collectivement d'assurer un parcours facilité pour les victimes, pour toutes les victimes.

Aucune victime ne devrait rester seule, aucune victime ne devrait renoncer à ses droits !

C'est un enjeu sociétal et républicain !

Pour aboutir à une telle ambition, il faut donc modifier le décret sur les Bureaux d'aide aux Victimes ce qui n'est pas très compliqué, un seul article suffit.

Enfin, je souhaite vous alerter sur le retard que nous avons pris en matière de financement car après avoir décliné une vision, des actions concrètes, il faut assurer sa mise en œuvre par des subventions à la hauteur des défis à relever.

Aujourd'hui, votre ministère finance le mouvement France Victimes à hauteur de 29 millions d'euros sur les 43 millions d'euros du programme 101 contre un peu plus de 28 millions l'an passé, soit une augmentation moyenne de 7 900 euros par association ce qui est insuffisant.

Si les subventions ont été augmentées ces dernières années, il y a nécessité de s'aligner sur les autres situations européennes :

- Pays-Bas : 55 millions d'euros uniquement pour le mouvement associatif pour 17 millions d'habitant

- Angleterre/pays de Galles : 63 millions pour la seule fédération « Victim support England et Walles » pour 59 millions d'habitants

- Malte : 7 millions d'euros pour le mouvement associatif pour 520 000 habitants

Et la France, 29 millions pour 68 millions d'habitants !

Pour s'aligner, il convient de dégager 80 millions par an pour le mouvement associatif.

Une telle hauteur de financement viendrait nous consolider dans nos missions, pourrait permettre de suivre un nombre encore plus important de victimes, sur une durée plus longue et en restant innovants et proactifs.

Je tiens à vous remercier pour votre présence et pour avoir une nouvelle fois écouté ce discours qui n'a que pour but de forger l'aide aux victimes de demain.